



LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN (COI), TRENTE ET UN AN D'EXISTENCE : QUEL BILAN EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE ?

Secrétaire général de l'Union des chambres de commerce d'industrie et d'agriculture des Comores, Saïd Ali Saïd Athouman demeure un acteur important des initiatives privés aux Comores en faveur de l'Intégration régionale dans l'Océan Indien. Depuis plusieurs années il participe à des initiatives importantes visant à la création de corridors régionaux dans l'océan indien. Il s'exprime ici à titre personnel.

Adresse mail: saidathouman@yahoo.fr

Cette note info flash, vise à dresser un bref bilan de l'action de la Commission de l'Océan Indien (COI). En trente et un an d'existence quel bilan tiré de son action ? A-t-elle contribué à faire de la zone de l'océan indien une zone économiquement intégrée ? L'insularité, l'absence d'infrastructures aéroportuaire et maritime font de cette zone l'une parmi les moins intégrées du continent africain.

La Commission de l'Océan Indien (COI) naît des accords de Victoria de 1984.

Elle est constituée de cinq pays membres dont Madagascar, les Comores, Maurice, les Seychelles et France-Réunion.

Après trente années d'existence, l'on peut s'interroger sur ses réalisations et son positionnement face à d'autres organisations régionales qui affichent des objectifs plus ambitieux. Des organisations telles que le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), la Southern African Development Community (SADC) et l'East African Community (EAC) présentent des bilans plus ambitieux en matière d'intégration économique et régionale. La COI doit-elle se repositionner ?

La COI apparaît comme une organisation plus politique que les autres organisations régionales. Véritables communautés économiques, elles ont initié «la tripartite», regroupant COMESA, SADC et l'EAC dans l'objectif de constituer une vaste zone de libre échange. Cela requiert une harmonisation des règles et procédures.

La COI a mené des activités et a mis en place divers projets relatifs à l'éducation, à la culture, à la santé, à



l'environnement et dans une moindre mesure, à l'économie.

Elle est active aussi dans la promotion de la bonne gouvernance et la démocratie et a soutenu les processus électoraux dans la région.

Économiquement, les échanges intra COI représentent moins de 5 % alors que ceux du COMESA sont de 10 %.

Quel rôle peut alors jouer la COI pour une intégration économique plus poussée de ses états membres ? La Réunion, département français est régie par des règles françaises et européennes, qui constituent de véritables freins aux échanges commerciaux avec les autres pays de la sous-région aux standards moins exigeants.

En outre les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles appartiennent à des communautés économiques, avec un mode opératoire à la carte : selon les États membres, certains passent de zones de libre échange à des unions douanières avec l'application de tarifs extérieurs communs. C'est le cas de l'EAC pour ses cinq États membres et du COMESA pour certains de ses États membres. Les autres États bénéficient d'un temps pour mettre en place les réformes permettant de rejoindre plus tard, l'union douanière.

Sur le plan économique il est donc de l'intérêt des états membres de jouer plutôt la carte de ces trois communautés économiques qui vont se constituer à terme, en une grande zone de libre échange, et laisser celle de la COI.

Appartenir à la COI offre une opportunité de discuter des questions d'intérêts communs. Les enjeux insulaires sont pertinents pour les îles, ce qui n'est pas le cas pour le COMESA, la SADEC ou l'EAC. Les communautés continentales misent davantage sur les infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que les enjeux transfrontaliers ; à l'inverse des îles qui doivent mettre l'accent sur les corridors maritimes et aéroportuaires nécessaires aux désenclavements.

Avec la présence de la Réunion-France, la COI en tant qu'organisation n'a pas sa place dans le processus de «la tripartite», ce qui n'empêche pas Maurice, Madagascar, les Comores et les Seychelles de prendre part aux discussions et d'être associées aux décisions du fait de leur appartenance au COMESA, à la SADC et à l'EAC.

Il convient de préciser que certains pays de l'Afrique de l'est et austral appartiennent à deux, voire trois com-

munautés alors que les Comores n'appartiennent qu'au COMESA.

Il serait plus judicieux pour les Comores d'intégrer l'EAC qui avance plus rapidement en matière d'intégration régionale, du fait qu'elle est constituée de cinq états, alors que le COMESA en compte dix-neuf avec des niveaux de développement et des problématiques différentes. Cependant rien n'empêche non plus le COMESA de mettre en place des programmes généraux et globaux pour les dix-neuf états membres, mais aussi des programmes ciblés pour des groupes d'États qu'on pourrait appeler des clusters et qui ont des problématiques similaires. C'est aussi ce qui permettrait aux États insulaires d'avoir toute leur place dans le processus d'intégration régionale.